



Communiqué de Presse

Le 22 janvier 2021

Mesures en faveur des jeunes : des avancées et des contradictions

Alors qu'études et témoignages confirment que la crise sanitaire impacte la grande majorité des jeunes de manière dramatique, le réseau Habitat Jeunes, qui est à leurs côtés au quotidien, se félicite que le Gouvernement ait pris acte de leur situation. Il a en effet entériné fin décembre le droit à une allocation pour les jeunes suivis par Pôle emploi et l'APEC, en élargissant les conditions d'attribution pour toucher encore plus de jeunes. Dans le cadre du plan de relance « 1 jeune, 1 solution », il a par ailleurs augmenté les moyens financiers alloués aux Missions Locales pour permettre une hausse du nombre d'entrées en "parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie" (PACEA). Autant de mesures défendues par l'UNHAJ parmi d'autres mouvements de jeunesse.

Le Gouvernement vient en outre d'annoncer le lancement d'une réflexion autour d'une « Garantie Jeunes Universelle » avec les acteurs du monde de la jeunesse, les parlementaires et les élus locaux, qui concernerait potentiellement près d'un million de jeunes en 2021. Cette annonce fait suite au rapport du conseil d'orientation des politiques de jeunesse du CESE (COJ) qui formule 29 propositions pour que davantage de jeunes puissent accéder à la Garantie Jeunes. Avec le renforcement des mesures du plan « 1 jeune, 1 solution », le Gouvernement a en effet généralisé le principe de la Garantie Jeunes, reposant sur un accompagnement personnalisé vers l'emploi et une aide financière pour les jeunes qui en ont besoin.

L'UNHAJ, qui demande depuis des mois l'extension du RSA aux moins de 25 ans, prend acte de ces mesures qui vont dans le sens de la reconnaissance de la paupérisation grandissante du public jeune, à défaut d'un accès aux mêmes droits pour tous. Néanmoins elle regrette que, dans ce contexte, le Gouvernement n'ait pas reporté la réforme de l'APL, laquelle est appliquée au pire moment possible. Depuis le 1er janvier 2021 en effet, le calcul de l'APL est basé sur les revenus des 12 derniers mois et non plus sur ceux de l'année N-2, ce qui désavantage significativement les jeunes entrés dans la vie active il y a moins de deux ans. Le mouvement Habitat Jeunes constate les premiers effets de cette réforme sur les ressources des jeunes, et notamment les jeunes actifs aux revenus modestes. En l'occurrence, les jeunes primo-locataires sont ceux qui font principalement les frais de cette réforme. Une enquête lancée par l'UNHAJ permettra de mesurer précisément les pertes occasionnées qui, de toute évidence, ont été sous-estimées et se voient par ailleurs amplifiées par la crise sociale qu'engendre la pandémie. A titre d'exemple, un adhérent angevin remarque une baisse de 20% sur l'ensemble de ses résidents. Mais pour certains, l'impact est bien plus important.

« Représentant un tiers des jeunes logés par nos adhérents, les apprentis, qui mobilisent pour la plupart deux logements, sont également touchés par la réforme, note Claude Garcera, Président de l'UNHAJ. Ils devaient être exclus de l'application du nouveau mode de calcul, or factuellement nous observons une baisse de l'APL pour certains d'entre eux. Nous le regrettons d'autant plus que les apprentis sont au cœur même du plan « 1 jeune, 1 solution » et qu'à défaut de pouvoir se loger, ils ne pourront pas engager ou poursuivre leur formation. Cette contradiction nous interroge. »

Des mesures compensatoires avaient été annoncées par Julien Denormandie en son temps, et l'UNHAI n'a pas manqué de rappeler à la nouvelle ministre en charge du logement, Emmanuelle Wargon, la nécessité de considérer la situation des jeunes dans la mise en œuvre de cette réforme. La piste, non confirmée à ce jour, consisterait selon l'AEF en un élargissement de la prime à la mobilité, financée par Action Logement et aujourd'hui destinée aux salariés aux revenus modestes qui déménagent pour se rapprocher de leur entreprise ou pour prendre un nouvel emploi. La prime mobilité, d'un montant forfaitaire de 1000 euros, pourrait ainsi être attribuée à des jeunes salariés entrés récemment dans l'emploi (dans les 18 derniers mois), avec des revenus inférieurs au SMIC, en situation de mobilité et d'accès à un logement autonome.

Contact presse : Alice Dekker - alice@alicedekker-rp.fr – 06 16 58 21 60

L'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, c'est...

- 300 adhérents (associations et personnes morales) présents sur 650 sites, porteurs de projets Habitat Jeunes :
 - > Ils accueillent, informent et orientent les jeunes dans l'accès au logement autonome.
 - > Ils proposent 40 000 logements en collectif (de type Résidences sociales-FJT) ou en diffus et 4 500 logements mobilisés en médiation locative.
 - > Ils offrent un ensemble de services destinés à favoriser l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports, aux loisirs...
- 200 000 jeunes accueillis chaque année

Habitat Jeunes, c'est...

- Une ambition : permettre à l'ensemble des jeunes de 16 à 30 ans, en situation de mobilité, de se poser, d'être chez eux, d'habiter quelque part, d'être parties prenantes des décisions qui les concernent, de s'enrichir des expériences des autres et de poursuivre leur route... Avec créativité, respect de la différence et solidarité.
- Un projet d'éducation populaire présent sur 650 sites
- Un objectif : la socialisation et l'émancipation des jeunes par l'habitat
- Une approche globale : Pour atteindre cet objectif, les acteurs Habitat Jeunes développent et agissent au travers d'outils et de leviers répondant aux besoins des jeunes et des territoires : Résidences Habitat Jeunes (FJT, Micro Résidences, Foyers soleils...), Services Habitat pour les Jeunes (CLLAJ et Services Logement), centres de formations, écoles de projet, couveuses d'activités...